

# Rapport financier de l'ADHUC pour l'année 2021

Ce rapport présente le bilan financier de l'ADHUC pour l'année civile 2021, et se décompose en trois parties : les recettes, les dépenses, et le tableau récapitulatif.

## 1. Recettes

Les recettes de l'ADHUC pour l'année 2021 ont été exclusivement constituées par les dons ponctuels reçus sur Hello Asso depuis la levée de fonds initiée en avril et qui se poursuit à ce jour. Il est à noter que les dons ont été très élevés en avril et, dans une moindre mesure, avant de se stabiliser à partir de juin entre 1 500 et 2 000 euros mensuels (cette moyenne haute ayant été atteinte pour la première fois depuis mai en février 2022). Les premiers mois ont donc permis de constituer une confortable réserve pour l'avenir, mais ne peuvent présager du rythme de vie futur.

Dans le temps, les dons se sont décomposés comme suit :

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
7812,48 €	3578,32 €	1942,32 €	1759,4 €	1532,4 €	1642,5 €	1506,9 €	1689,4 €	1606,4 €

Au 21 mars 2022, date de rédaction de ce rapport, les donateurs sont un total de 656, qui ont fait soit des dons ponctuels, soit réguliers.

Le total des recettes de l'ADHUC pour 2022 a donc été de 21 462 €.

## 2. Dépenses

Les dépenses de l'ADHUC se partagent en trois groupes : paiement des vidéastes, frais matériels nécessaires à la création, et frais administratifs.

### 2.21 Paiements versés aux vidéastes

Lors de l'assemblée générale de 2021, le conseil d'administration de l'ADHUC a approuvé les facturations proposées par Antoine Resche (désormais Histony) et Manon Lotterie (désormais Loma), élevées selon la ligne suivante :

- 800 € bruts pour un épisode standard.
- 200 € bruts pour une vidéo courte (cas spécifiquement lié à l'épisode 0 de la série sur 1814-1848).
- 1 000 € bruts pour les vidéos dites « longues » (en 2022, celle sur Pétain et celle sur les présidentielles).

- 200 € bruts (pour Histony) et 400 € bruts (pour Loma) pour les interviews (la différence étant justifiée par le fait que, sur ces vidéos, Histony ne se charge pas de l'écriture contrairement aux autres).
- 210 et 250 € bruts pour la réalisation de deux vignettes refaites par Loma<sup>1</sup>
- Prix à négocier selon la durée des vidéos pour le sous-titrage par Histony de vidéos déjà sorties (pas encore de rémunération en 2021 pour cette tâche)<sup>2</sup>.

À chaque paiement brut s'ajoute la « contribution diffuseur » reversée à l'Urssaf de 1,10% de la somme : concrètement, pour une vidéo de 800€, un supplément de 8,80 € doit être reversé à l'Urssaf en complément des cotisations sociales classiques.

Au total, les dépenses consacrées aux droits d'auteurs reversés en 2021 ont été de 7 439,75 €<sup>3</sup>.

## 2.22 Frais matériels (création)

Ces frais comprennent l'achat/remplacement de matériel, ainsi que le paiement de divers services informatiques. L'année 2021 a été marquée par l'achat d'un ordinateur pour le travail de Loma. Seront susceptibles d'entrer à l'avenir d'autres dépenses de ce type (micros, lampes...) ainsi que les frais de déplacement pour des interviews, par exemple, toute dépense n'étant remboursée par l'ADHUC que justifiée et sur présentation d'une facture.

En 2021, les dépenses ont été décomposées ainsi :

- Matériel informatique : 1 028,16 €
- Suite Adobe : 383,92 €
- Hébergement Wordpress : 48 €
- Newsletter Sendinblue : 246,24 €

**Total : 1 706,32 €**

---

<sup>1</sup> Il s'agit des vignettes des « VVS la suite » « L'histoire peut-elle être neutre ? » et « Existe-t-il une histoire officielle ? », dont la mauvaise qualité initiale desservait la visibilité.

<sup>2</sup> Par convention, il est décidé que pour les vidéos rémunérées à venir, le sous-titrage conditionne la rémunération : il est donc, depuis 2021, réalisé à la sortie. Les lives n'étant pas rémunérés, ils ne sont pas concernés par cette mesure. Comme pour les anciennes vidéos, le travail de sous-titrage pourra faire l'objet d'une rémunération proportionnelle à la durée de la vidéo.

<sup>3</sup> Du fait du délai anormalement long d'affiliation de l'ADHUC à l'Urssaf, la déclaration et le versement n'ont pu être effectués que le 21 mars 2022. Nous avons cependant pris le parti de compter les droits de 2021 dans le budget de cette année pour mieux représenter nos frais de fonctionnement.

## 2.23 Frais de gestion

Les dépenses de gestion de l'ADHUC sont actuellement minimales et comprennent les frais bancaires ainsi que, à la marge, quelques frais usuels (achat de timbres...).

En 2021, ces dépenses ont été de :

- Frais bancaires : 86,40 €
- Autres : 12,96 €

## 3. Bilan

Les recettes 2021 de l'ADHUC ont été de 21 462 €

Les dépenses ont été de 9 245,83 €

Le résultat a donc été de 12 216,57 €

Lors de l'AG annuelle, le conseil s'est par ailleurs prononcé sur la nécessité de conserver systématiquement un seuil de sécurité de 1 000€ sur le compte pour les dépenses urgentes en cas d'imprévu touchant à la pérennité de l'association ou de son activité. Dans les faits, ce seuil de sécurité est actuellement largement atteint.

Les tarifs facturés par Histony et Loma seront appelés à être renégociés lors des futures AG, à la hausse ou à la baisse selon la santé financière de l'association et en prenant en compte la moyenne des revenus mensuels, afin que l'ADHUC ne se mette pas à vivre au-dessus de ses moyens.

Au nom du CA de l'ADHUC, ainsi que d'Histony et de Loma, nous remercions tous les donateurs et donatrices qui rendent ce fonctionnement possible.

À Brest, le 25 mars 2022,

La trésorière



La présidente

